

Extrait de délibérations n° 014/CCCO/2016

OBJET : Vote des participations des communes membres

L'an deux mille seize, le 09 avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 29 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (29): M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mohamed Ali, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAME Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Étaient représentées (2):

- M. AHMED-COMBO Ali qui donne pouvoir à M. MADI Saïd ;
- M. ABDALLAH Saïd qui donne pouvoir à M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

Étaient absents (7) : Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina Moilim, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-17605 du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu la délibération n° 013/CCCO/2016 du 09/04/2016 relative au vote des taux de la fiscalité directe locale ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Considérant que les recettes fiscales et la dotation globale de fonctionnement attendues en 2016 ne suffisent pas à couvrir la totalité des charges transférées (compétence « collecte et traitement des déchets » et transfert du personnel) des communes à la communauté de communes ;

Considérant que, lors la première année d'existence de la Communauté de communes (2016), la dotation globale de fonctionnement est de 50% ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les communes-membres n'ont plus à inscrire dans leurs budgets les charges liées au transfert de compétences à la Communauté ;

Considérant que les communes-membres sont invitées à participer financièrement de manière proportionnelle au budget de la Communauté ;

Sur proposition du bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les montants de participations des communes-membres au budget 2016 de la Communauté comme suit :

	Charges transférées (compétence « collecte et traitement des déchets » et transfert de personnel)	Total participations
CHICONI	1 020 411,88 €	807 823,14 €
MTSANGAMOUJI	890 245,98 €	703 233,17 €
OUANGANI	1 495 710,96 €	1 188 743,33 €
SADA	1 243 167,04 €	969 140,83 €
TSINGONI	1 602 345,09 €	1 274 250,53 €
TOTAL	6 251 880,95 €	4 943 191,00 €

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 09/04/2016

Le Président,



M. Zainoudine ANTOYISSA